

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par
Mme Le Loch, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« civile ou commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.